Relaxe de Dupont-Moretti : "Une décision paradoxale et complexe" pour Jean-Pierre Sueur

Publication : vendredi 1 décembre 2023 00:00

MagCentre, 1er décembre 2023

Relaxe de Dupont-Moretti : « Une décision paradoxale et complexe » pour Jean-Pierre Sueur

magcentre.fr /276960-relaxe-de-dupont-moretti-une-decision-paradoxale-et-complexe-pour-jean-pierre-sueur/

30 novembre 2023

Annoncée mercredi, la relaxe d' Éric Dupont-Moretti , jugé par la Cour de justice de la République pour prise illégale d'intérêts (pour avoir ordonné deux enquêtes administratives contre des juges avec lesquels il était en délicatesse ndlr) laisse l'ancien président de la commission des Lois au sénat, Jean-Pierre Sueur quelque peu dubitatif. Et il n'est pas le seul. Aussi, l'ancien sénateur du Loiret, qui fut juge suppléant dans le procès de Christine Lagarde, devant la Cour de justice de la République et corapporteur de la commission d'enquête du sénat sur l'affaire Benalla, réclame une nouvelle fois la suppression . de cette juridiction d'exception.

Propos recueillis par Zoé Cadiot

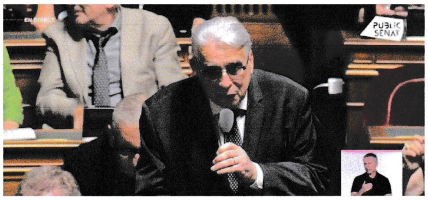

Archives Publiques Sénat

Magcentre :Poursuivi pour prise illégale d'intérêts, le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti a été relaxé mercredi par la Cour de justice de la République (CJR) alors que la prise illégale d'intérêts a été établie lors des débats. Que pensez-vous de cette décision ?

Jean-Pierre Sueur :J'ai pour habitude de ne pas commenter les décisions de justice. Cela dit, je trouve, après avoir lu le jugement, que la décision me parait paradoxale et complexe.

C'est-à-dire ?

La prise d'intérêts illégaux est établie par la CJR mais elle n'est pas intentionnellement établie d'où la détente. Vous voyez c'est très subtil.

Phoca PDF